Trente-troisième Année. — N° 172 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 20 JUIN 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : *ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Élection Sénatoriale du 21 Juin 1888

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDAT :

LE GÉNÉRAL L'HÉRILLER

GRAND-OFFICIER DE LA LEGION-D'HONNEUR

ROUBAIX, LE 19 JUIN 1888

FRÉDÉRIC & GUILLAUME II

L'empereur Frédéric a quitté une vie comblée de puissance avec le même courage simple, doux, qu'il ne cessa pas un instant de montrer pendant sa lente Passion, et dont le docteur Mackenzie nous dit, il y a six mois, à nous-même n'avoir, jamais vu si émouvant exemple. Un bourgeois ou un ouvrier eût moins souffert : moins de médecins eussent disputé à son chevet, une publicité sans frein n'eût pas étalé ses plaies dont la presse officielle, avec le bizarre tact germanique, analysait « le pus. » Sa force d'âme est demeurée intacte; jusqu'au bout, pendant les courtes trèves du mal, il essayait de faire son métier de roi, avant-hier encore. Un Pascal ou un Bossuet aurait eu beau jeu à confondre le rien humain devant ce maître d'un immense empire que toute la science moderne ne sut pas soulager, et incapable même de faire entendre ses derniers adieux aux êtres qu'il aimait.

Peut-être si Frédéric était mort il y a trois mois, au lendemain de son avènement et de son rescrit pacifique, la sympathie du monde civilisé aurait été plus vive, plus franche; elle avait été comme un peu déçue par les récentes rigueurs en Alsace-Lorraine, par l'abandon du souverain à la politique bismarkienne. Mais il faut être juste : Frédéric était le fils du fondateur de l'unité et de l'hégémonie allemandes, il était peu raisonnable de le juger avec nos idées ou nos impressions françaises; d'ailleurs, comment ce torturé, aussi faible, aussi dénué du pouvoir d'agir qu'un enfant, aurait-il résisté à un génie que rien n'arrête et à un vouloir de fer?

Quelle page magnifique, disions-nous dernièrement, pourrait écrire ce Hohenzollern dans l'histoire. Oui certes, et cela ne lui a pas été permis. Du moins il voulait la paix, il la voulait d'un cœur sincère, il fit entendre à son pays enivré de gloire sanglante une grande parole contre la gloire faite de sang, il tenta d'orienter l'âme de ce peuple vers un patriotisme autre que le patriotisme étroit et haineux. Y aura-t-il, dans une mesure quelconque, réussi, par le prestige que la brièveté de son règne, son stoïcisme de malade et sa haute philosophie laisseront fixé sur son nom dans les imaginations allemandes ?

Il lui a été accordé bien peu de temps pour une œuvre semblable. Pourtant il y a des exemples et des conseils suprêmes qui pèsent sur l'existence d'un fils et la pensée d'une nation fidèle. Si Frédéric avait (rien ne l'indique jusqu'ici) tracé comme d'autres Césars quelque testament politique, légué quelque vœu plus libre d'outre-tombe, il pourrait se survivre,

Quoi qu'il arrive, l'Europe va être un temps inquiète. En dépit de l'énigmatique optimisme qu'a affecté samedi le marché financier, le mouvement des affaires sera gêné, précaire, à la merci des incidents, d'une impatience diplomatique ou d'une imprudence de frontière. La presse inconsidérée a d'ailleurs tellement mis dans la tête du public une notion anticipée des tendances du nouvel empereur, que celui-ci aurait besoin, pour raffermir la confiance, de réagir fortement par des actes caractérisés.

Souhaitons, sans trop l'espérer, qu'il le fasse; gardons-nous de le blesser par des accusations hâtives. Qui peut dire ce qui se passe déjà dans cet esprit ? Si un jacobin ministre n'est pas un ministre jacobin, tel prince qui aspirant au trône a de certaines vues les modifie quand la responsabilité s'appesantit sur lui. Que gagnerait M. Bismarck à risquer dans un énorme va-tout ce qu'il lui a fallu tant de chances à la fois pour construire ?

Les Français ont repris confiance en leur force militaire, et beaucoup croient que l'Europe ne commettrait plus la folie de les laisser écraser. Mais, quand on songe avec quelle rapidité, dans une nouvelle guerre, l'élite des jeunesses de deux grands peuples serait couchée sur les champs de lutte, quand on écoute les commissions médicales s'extasier techniquement sur les merveilleux ravages de la balle Lebel, on se demande quelle démence tient l'Europe de 1888, et si elle n'aurait pas mieux à faire qu'à revenir aux jours des Barbares.

Le prince qui s'est éteint hier écrivait naguère au régent de Bavière : « Qu'il » me soit donné de vivre, je travaillerai à » assurer la paix avant toute chose, c'est » dans la paix seule que des réformes uti- » les et durables sont possibles. » Peut-être le regret de ne pouvoir suivre ce dessein a-t-il été la dernière amertume du mourant. Si son héritier a vraiment la piété de la mémoire paternelle, il se chargera du rêve déçu, et trompera l'Europe en la rassurant.

LE PAPE

et le nouveau Code pénal italien

Les modifications du Code pénal italien, que vient de voter en première lecture la Chambre de Monte-Citorio sont l'attaque la plus grave qui ait été dirigée contre la Papauté depuis son emprisonnement. C'est le Pape lui-même qui l'a déclaré en Consistoire solennel, pour que l'Europe ne l'ignore. Les catholiques de France et de tous pays ont donc le devoir de s'en préoccuper.

Les dispositions tyranniques édictées par le nouveau Code contre le clergé et les catholiques italiens sont si dures, que l'on essaie de rassurer l'opinion publique en disant qu'elles sont inapplicables. Bien naïf serait celui qui se laisserait prendre à une telle assurance. On ne fabrique pas des lois sans but, et quand la chaîne est forgée, il faut bien qu'elle garotte quelqu'un, à moins que les victimes ne s'en servent pour assommer les persécuteurs. Mais les catholiques italiens ou autres ne savent assommer personne, et ils ont assez facilement pris, des deux côtés des Alpes, l'habitude de se laisser garrotter.

Le Pape étant inviolable par la loi hypocrite dite des garanties, et le mouvement de l'opinion publique dans la péninsule se prononçant de plus en plus pour la délivrance du souverain Pontife et la restitution du pouvoir temporel, les légistes et les procureurs de la révolution italienne ont fait ce raisonnement : il serait mal habile et dangereux d'abroger la loi des garanties que nous avons tant fait valoir auprès des gouvernements européens pour les rassurer sur le Pape; mais nous pouvons fermer la bouche à ses amis et étouffer leurs revendications. Promulguons une loi déclarant séditieuses ses revendications, et mettons-y la sanction d'une terrible pénalité.

Et ainsi a-t-il été fait. Le nouveau Code pénal étouffe la voix de quiconque, hors du Vatican, simple citoyen ou ecclésiastique, s'associe aux protestations de l'auguste prisonnier. Celui qui réclame pour le pape-roi l'indépendance et la souveraineté, celui qui, par des écrits ou par des discours, vise au rétablissement du pouvoir temporel, est frappé d'emprisonnement. L'emprisonnement peut, en certains cas, aller jusqu'aux travaux forcés ou à la déportation.

Si ce régime pouvait prévaloir, s'il était supporté par l'Europe, si les catholiques d'Italie se soumettaient à cette coiffe du silence, si le clergé italien était capable d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu et d'abandonner son chef, la voix du prisonnier s'élèverait désormais solitaire, ses protestations s'éteindraient sans échos. Le Pape-Roi serait littéralement étouffé dans son jardin.

Il reste à savoir si l'Europe tolèrera cet étranglement. La législation italienne n'a pas de prise sur les catholiques du monde entier et l'opinion publique possède en Europe une force telle que les gouvernements les plus puissants se croient obligés d'en tenir compte. Plusieurs fois déjà les chancelleries européennes ont eu à s'entretenir de la question du Pape; cette question n'a jamais été regardée comme close ; d'un moment à l'autre des gouvernements peuvent la poser de nouveau, sinon pour une solution complète, au moins pour un commencement de solution.

Or, voici qu'un important article de la *Gazette de la Croix* demande vivement la restauration du pouvoir temporel de la Papauté. La *Gazette de la Croix* est le plus sérieux des journaux protestants d'Allemagne, le plus influent peut-être. Elle ne fait pas sans doute une manifestation platonique ; elle est *renseignée* sur les dispositions qui règnent dans le monde gouvernemental allemand, et elle aura présumé que le vote du Code pénal italien allait servir de point de départ à une intervention diplomatique de protestation.

Quand les peuples catholiques ne peuvent ou ne veulent remplir leur devoir, la Providence, qui n'est jamais à court de moyens, peut bien se servir des anciens adversaires de la Papauté pour lui venir en aide.

Nous ne serions pas surpris que l'effort tenté par la Révolution italienne pour sceller le sépulcre de la Royauté pontificale fût, au contraire, le signal d'une action diplomatique européenne pour faire tomber les grilles de la prison du Vatican. En tout cas, il est du devoir de la presse chrétienne de ne pas laisser ignorer aux populations le nouveau crime préparé contre le chef de la religion de 35 millions de français et de 200 millions de catholiques répandus dans le monde. Quand l'opinion publique est assoupie, la presse doit la secouer pour que les grandes iniquités ne se perpétuent pas.

La mort de M. de Maupas

Hier matin, à quatre heures, s'éteignait doucement, à Paris, un des grands premiers rôles de l'Empire, M. de Maupas.

« La mort le guettait depuis longtemps, dit le *Gaulois*.

» Quoiqu'il ne fût âgé que de soixante-neuf ans, il avait cessé, depuis une quinzaine d'années, tout rôle actif dans la vie, et cette inactivité lui pesait plus encore que les souffrances physiques qui la déterminaient. Envahi par les rhumatismes articulaires et la goutte, et, depuis huit ans, perclus au point qu'il n'était pas une seule fois sorti de son fauteuil roulant ou de son lit, M. de Maupas n'en avait pas moins conservé, même dans ces derniers temps où ses yeux, pour comble de disgrâce, lui refusaient tout service, une inaltérable bonne humeur et une intarissable gaieté.

» C'est cette gaieté qui a fait illusion jusqu'au dernier moment à ses proches, et ses proches l'adoraient comme un dieu. Dans l'appartement qu'il occupait au premier, dans un vieil hôtel de grande mine, 97, rue du Bac, il fallait voir de quels soins, de quelles tendresses l'entouraient sa femme et ses filles, qui ne l'ont jamais quitté, quoique mariées, et dont les maris partageaient pour lui tous les sentiments d'ardente affection.

» De la part des amis, même chaleur. S'il avait perdu ses intimes de l'Empire, le vicomte de la Guéronnière, le général Fleury et, tout récemment encore, M. Nisard, il avait gardé intact tout un cercle qui se réunissait fréquemment autour de lui. C'étaient le général Favé, l'amiral Jurien de la Gravière, M. de Parieu, M. Salles, ancien préfet de l'Aube; M. Rolle, ancien député.

» Il fallait le voir au milieu d'eux, avec sa netteté d'expression, ses vertes saillies de boute-en-train, et cette belle figure, encadrée de favoris grisonnants, que les souffrances n'avaient jamais altérée. La flamme des yeux si vive s'était bien éteinte depuis peu ; mais on ne désespérait pas de la raviver, et l'on se proposait de lui faire subir l'opération de la cataracte, quand un érysipèle se déclara brusquement, au commencement de ce mois. »

LES OBSÈQUES DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

L'aspect de Postdam

Postdam, 18 juin. — La ville est tendue tout entière de deuil, surtout dans la partie que doit traverser le convoi.

Partout, on aperçoit des flambeaux allumés, des drapeaux attachés à des mâts gigantesques.

Pour le service d'honneur du corps, on a détaché de la garnison de Berlin, un bataillon complet d'infanterie, deux escadrons combinés de cavalerie, deux batteries combinées d'artillerie et autres troupes.

Postdam, 18 juin. — La foule, qui est, en général, peu recueillie est bousculée par les soldats qui passent au galop de leur cheval.

Il y a de nombreux accidents.

Les camelots abondent, ils vendent des portraits et des fleurs funèbres.

Des tribunes, des croisées sont à louer.

Un marchandage s'établit sur plusieurs points.

Bref, pas d'émotion véritable, de la curiosité c'est tout.

La ville est sillonnée surtout de soldats.

Le parc où se déroule le cortège est interdit ainsi que les jardins de Sans-Souci.

Tout le long de la grande allée sont rangés les régiments de la garde.

Toute la garnison de Postdam, les délégations de tous les régiments allemands et les écoles militaires en brillants uniformes sont rangés sous les arbres séculaires dont les branches descendent jusqu'au ras des panaches.

L'effet est saisissant.

Le cortège

A neuf heures, les cloches ont commencé à sonner à toute volée.

A ce moment, les membres de la famille impériale arrivent au château.

Je remarque une voiture marchant lentement. Elle porte l'impératrice Augusta, toujours très souffrante.

Une fois de plus, il m'est permis de constater à ce moment que les Allemands ne ressentent aucune émotion.

Tout autour de moi, je ne vois que gens riant et s'amusant.

On entend résonner les fanfares en sons lents et entrecoupés.

Les détachements d'infanterie qui suivent sont tous précédés de leurs fanfares, ainsi que les batteries d'artillerie qui viennent ensuite, précédant les pasteurs Kœgel, Rogge et Persius et les maréchaux de la Cour.

Paraissent ensuite les pages de la cour habillés de rouge, les médecins du défunt empereur et les ministres portant les insignes impériaux.

Le comte Herbert de Bismarck tient sur un coussin le glaive électoral de Brandebourg.

Les autres portent le sceau, la boule, le sceptre et la couronne.

Toute l'administration de la Cour défile ensuite.

Le char funèbre

Enfin, voici le char funèbre fort simple.

Les roues sont entourées de violettes.

Sur le catafalque s'élève le cercueil rouge rehaussé d'or.

Au char sont attelés huit chevaux noirs, caparaçonnés de noir et tenus en bride par des officiers supérieurs.

Sur le char, se trouve un léger baldaquin en drap d'or soutenu aux quatre coins par des perches portées par douze généraux.

Les cordons du poêle sont tenus par quatre chevaliers de l'Aigle-Noir.

Autour du char, sont placés les douze commandants des régiments dont l'empereur Frédéric était le chef.

Le cercueil est surmonté du casque héraldique en or avec panache noir.

Sur le côté du char, on remarque une couronne de feuillage attachée avec un gros nœud tricolore.

Derrière le char, est la bannière de l'Empire.

Les princes et les personnages officiels

Puis le nouvel empereur Guillaume II, pâle, amaigri, en uniforme de général de division II marche placé entre le prince de Galles et le roi de Saxe.

Deux pas en arrière, est le prince Henri, puis viennent tous les représentants des souverains sans ordre, ainsi que les représentants des gouvernements étrangers en uniformes de tous les pays et de toutes les couleurs.

Tout ce monde officiel, chamarré, bariolé, fait au char une véritable queue de paon.

On remarque beaucoup le vieux maréchal de Moltke, très alerte, tête nue et précédé de son nombreux état-major.

Il y avait une véritable multitude d'officiers représentant tous les régiments.

Quant au prince de Bismarck, qui se trouvait au château, il a suivi le cortège au pas.

On a beaucoup remarqué que le grand chancelier marche très difficilement.

Le service funèbre

Postdam, 18 juin. — Les obsèques ont commencé suivant le cérémonial annoncé. Il y a une grande affluence aux abords de Postdam.

Postdam, 18 juin. — La cérémonie funèbre a eu lieu absolument conformément aux dispositions prévues.

Après l'exécution du psaume, le prédicateur de la Cour a dit une prière, dans laquelle il a rappelé les grands malheurs dont la famille impériale était frappée.

Le prédicateur de la Cour a ensuite remercié Dieu, de ce qu'il a fait pour le souverain défunt et lui a demandé d'accorder de la consolation à la famille impériale et à la nation allemande si cruellement éprouvée.

On a alors entonné le psaume : *Je sais que mon Sauveur, etc.*, et le cercueil a été placé sur le corbillard.

Le cortège s'est formé dans l'ordre prescrit.

A l'Eglise de la Paix, chacun a pris place selon l'ordre. Il n'y a pas eu de sermon.

On a tiré des salves de mousqueterie et d'artillerie.

Les assistants ont quitté l'église.

L'impératrice Victoria s'est approchée du cercueil sur lequel elle s'est penchée pour dire un dernier adieu à son époux.

Le prédicateur de la Cour a dit ensuite une prière et la cérémonie s'est terminée après une hymne funèbre chantée dans le chœur de l'église.

En quelques minutes, le cercueil est descendu. La foule se répand dans le cloître et sous la colonnade attenant à la Basilique. L'atrium est également envahi.

Après les prières le cercueil est descendu dans le caveau.

Il est une heure et demie.

M. de Bismarck assistait à l'inhumation.

L'impératrice Augusta, qui était dans une loge, dut se retirer, envahie par l'émotion.

L'empereur Guillaume à Berlin

Berlin, 18 juin. — Guillaume viendra demain à Berlin.

On lui prépare une grande manifestation populaire.

L'empereur se rendra directement de la gare de Postdam au palais du Landtag.

L'empereur retournera ensuite à Postdam, au palais de Marbre, qu'il continuera d'habiter quelques jours encore.

Il n'a pas encore fait choix de sa résidence dans la capitale.

Ce sera probablement le château royal qu'il habitait étant kronprinz.

L'enthousiasme des jeunes officiers

Berlin, 18 juin, 9 h. 29. — La proclamation à l'armée a été accueillie avec des transports de joie par les jeunes officiers.

Ils professent un enthousiasme bruyant pour le nouvel empereur.

Les vieux officiers sont plus réservés.

Les remerciements de Guillaume II à M. Goblet

Paris, 18 juin. — M. de Munste a été chargé par son gouvernement de transmettre à M. Goblet les remerciements de l'empereur pour les félicitation que M. Goblet lui avait adressés par l'entremise de notre ambassadeur à l'occasion de son avènement au trône.

M. Herbette aux obsèques de l'empereur

Paris, 18 juin. — M. Goblet a reçu de M. Herbette une dépêche annonçant qu'il assisterait aujourd'hui aux obsèques de Frédéric III avec tous les membres du corps diplomatique.

La proclamation de Guillaume II

Berlin, 18 juin. — La proclamation de de l'Empereur au peuple allemand contient le passage suivant :

« Appelé au trône de mes pères, j'ai pris en main le gouvernement, en portant les regards vers Dieu et j'ai pris l'engagement d'être, à l'exemple de mon père un prince juste et doux, de pratiquer la piété et la crainte de Dieu, de protéger la paix et de travailler à la prospérité du pays, d'aider les pauvres et les affligés et d'être le fidèle gardien du droit. »

La proclamation insiste sur la confiance dans la fidélité éprouvée du peuple allemand, dans la conscience de l'attachement réciproque du roi et du peuple. Le roi espère que Dieu lui donnera la force et la sagesse nécessaire.

Berlin, 18 juin. — En réalité, la proclamation de l'Empereur publiée aujourd'hui, ne s'adresse qu'au peuple prussien. Le manifeste au peuple allemand sera lu par l'Empereur, dans une réunion au Reichstag qui aura lieu à Berlin.

Guillaume II et l'impératrice-mère

Berlin, 18 juin. — Hier soir, l'empereur a longuement conféré avec M. de Bismarck, puis il s'est rendu avec l'impératrice près de sa mère, auprès de laquelle il a affecté de se montrer empressé.

Le dernier billet que l'empereur Frédéric a écrit pour son fils ne contenait que ces trois mots : « Aime ta mère. »

Service funèbre à Paris pour l'empereur Frédéric

Paris, 18 juin. — Un service religieux pour le repos de l'âme de l'Empereur d'Allemagne a été célébré ce matin, à onze heures et demie à l'Eglise Russe de la rue Daru.

Le corps diplomatique n'avait pas été invité à cette cérémonie qui a été fort simple et n'a duré qu'une demi-heure ; seuls le baron de Morenheim et M. de Munster avec tout le personnel des ambassades de Russie et d'Allemagne y assistaient en grand uniforme. Aucune tenture à l'intérieur de l'église.

M. l'archiprêtre Adtchalos a dit les prières funèbres et les psaumes que chantaient avec lui les chœurs. A midi la cérémonie était terminée.

ATTENTAT CONTRE GUILLAUME II

On lit dans la *France* de ce soir :

« Berlin, 18 juin.

» Dans la matinée, paraît-il, quelques instants avant la mort de l'empereur, on avait trouvé, au premier étage du château un individu de pauvre mine qui n'était pas un reporter aux enquêtes, qui ne s'exprimait pas très bien en allemand et qui ne put pas rendre compte de ce qu'il était venu faire.

» Chose tout à fait surprenante, on reconduisit simplement cet individu au dehors.

» Celui-ci disparut.

» On l'a depuis recherché minutieusement et il n'a pas été retrouvé.

» Ces incidents paraissent, en somme, sans importance, et il est aisé de comprendre que les domestiques du palais aient cru se trouver simplement en face d'une personne poussée jusque-là par la curiosité.

» Ces faits se renouvellent assez souvent dans les demeures des souverains.

» Mais, à ce que je compris plus tard, cet incident coïncida à quelques minutes après avec l'arrivée d'un avis de Berlin adressé au ministre du palais par le président de la police.

» Il n'est pas encore permis de savoir si c'est par excès de zèle ou si c'est bien d'après ses informations secrètes que le chef de la police témoignait la crainte qu'un attentat ne se produisît au palais à l'instant même où Frédéric III décédait.

» Le mot de complot avait été prononcé.

» Les officiers durent un peu perdre la tête.

» On se rappela l'incident du matin et, dans son affolement, le ministre du palais ordonna les mesures si surprenantes que je vous faisais connaître par télégraphe en ajoutant que je n'en comprenais pas encore la véritable signification.

» Je vous rappelle ici qu'il y a huit jours à peine, le bruit courait que la police de Londres avait reconnu l'existence d'une société secrète dont les membres s'étaient donné mission d'enlever la vie au jeune Wilhem appelé tout prochainement à régner sur l'Allemagne.

» Je puis affirmer que les agents secrets de Berlin, de Cologne et de Hambourg exerçaient depuis huit jours une surveillance inaccoutumée sur les voyageurs.

» Il y a eu même des descentes dans quelques hôtels.

» Enfin, toutes les précautions avaient été prises et les rapports de la police de Londres ne s'étaient pas confirmés, lorsqu'avant-hier, la conscience du chef de police de Berlin s'emplit d'angoisse.

» Hier, je constatai de nouveau que les craintes subsistaient.

» Le parc de Sans-Souci était gardé par plusieurs pelotons d'infanterie avec de telles précautions que deux soldats avaient été placés au pied d'une échelle par laquelle on aurait pu descendre d'un chemin de rotonde surélevé dans le jardin.

» Toute la garnison de Postdam est employé à cette surveillance. »

Le correspondant de la *France* s'est adressé pour des renseignements à un personnage qui lui a, dit-il, affirmé nettement que le jour même de son avènement au trône, on avait cherché à attenter à la vie de l'empereur Guillaume II.

BOURSE DE PARIS

du mardi 19 juin

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 57	3 0/0	...	...	82 72
86 15	3 0/0 amortissable	...	...	86 25
105 80	4 1/2 1883	...	...	105 97
63 3/4	3 0/0 Portugais	...	...	63 3/4
98 77	Italien 5 0/0	...	...	98 82
71 31/32	Extérieure 4 0/0	...	...	72 3/8
81 5/16	Hongrois 4 0/0	...	...	81 11/16
405 .	Egypte 6 0/0	...	...	406 58
14 20	Turc 4 0/0	...	...	14 20
515	Obligations du Trésor	...	...	515 ..
99 25	Russe 1870 5 0/0	...	...	99 50
79 15/16	Russe 1880	...	...	80 1/4
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	507 ..
	Sociétés de Crédit			
....	Banque de France	...	...	3500 ..
467 50	Banque d'Escompte	...	...	....
....	B. Paris et d. Pays-Bas	...	...	770 ..
358 75	Banque Parisienne	...	...	360 .
1457 50	Crédit Foncier	...	...	1461 25
136 25	Banque Tharsis	...	...	135 62
588 75	Crédit Lyonnais	...	...	595 25
455 .	Société générale	...	...	453 75
438 75	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	...	...	437 50
518 75	Banque Ottomane	...	...	518 75
	Chem. de f. Franc.			
1560 ..	Nord ... act.	...	...	1562 50
1245 ..	Paris-Lyon-Médit. »	...	...	1251 25
797 50	Est »	...	...	780 ..
893 75	Ouest »	...	...	893 75
1318 ..	Orléans »	...	...	1320 ..
1168 ..	Midi »	...	...	1166 ..
	Sociétés diverses			
2171 25	Suez	...	...	2170 ..
1325 ..	Gaz Parisien	...	...	1327 50
757 ..	Voitures	...	...	760 ..
1160 ..	Omnibus	...	...	1175 ..
493 12	Rio-Tinto	...	...	492 50
385 ..	Panama	...	...	391 25
	Obligat. Foncières			
518 ..	Foncières 500 4 0/0	...	...	518 ..
103 ..	» 10e 4 0/0	...	...	103 ..
590 ..	» 500 f. 3 0/0	...	...	596 50
516 ..	» 4 0/0 1863	...	...	516 ..
491 50	» commun. 3 0/0	...	...	493 ..
389 ..	» 1877 3 0/0	...	...	390 ..
477 25	» com. 1879 3 0/0	...	...	479 ..
....	» 1879 3 0/0	...	...	483 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
408 ..	Nord	...	...	411 ..
397 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	...	395 ..
389 ..	Est 3 0/0	...	...	389 50
404 ..	Ouest 3 0/0	...	...	404 ..
404 50	Orléans	...	...	405 50
402 ..	Midi 2 0/0	...	...	403 75
....	Nord-Est	...	...	....
385 ..	Bône-Guelma	...	...	385 ..
	Chem. de f. Etrang.			
....	Autrichiens	...	...	....
..I.	Alpines-Autrichiennes	...	...	....
....	Lombards	...	...	....
263 75	Saragosse	...	...	263 75
	Obligat. des Villes			
530 ..	Paris 1855-1860	...	...	530 ..
521 ..	— 1865	...	...	521 ..
410 ..	— 1869	...	...	....
402 ..	— 1871	...	...	....
516 ..	— 1875	...	...	....
516 ..	— 1876	...	...	516 ..
389 50	Marseille	...	...	339 75
104 ..	Bordeaux	...	...	104 ..
98 ..	Lyon	...	...	98 ..
106 ..	Lille	...	...	105 50
46 50	Roubaix-Tourcoing	...	...	47 50
	Obligations div.			
....	Départem. de la Seine	...	...	....
....	Gaz de Paris	...	...	....
....	Suez	...	...	....
....	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	...	...	....

BOURSE DE LILLE

du mardi 19 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	....	105 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	....	113 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	....	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	....	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	....	403 50
Armentières 1886	....	478 ..
Armentières 1879	....	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	....	47 ..
Tourcoing 1878	....	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	....	109 50
Département du Nord	105 50	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ...	....	570 ..
— — act. nouv.)	....	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	....	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	....	198 75
— — (act. n.), 250 fr. p.	....	295 ..
Caisse Platel et Cie	....	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	....	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	....	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	....	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	....	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	....	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	....	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	....	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	....	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	....	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	....	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	....	3255 ..
Denain et Anzin	....	205 ..
Obligations Nord	....	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	....	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	412 50	435 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 19 Juin 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 45 .I.	3 0/0 nouveau	82 62 1/2
82 80 .I.	3 0/0 ancien	82 90 .I.
85 45 .I.	3 0/0 amortissable	86 30 .I.
105 70 .I.	4 1/2 0/0 1883	105 90 .I.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

LES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES BELGES

SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU MARDI 19 JUIN

SUCCÈS DES INDÉPENDANTS A BRUXELLES

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 4 h. 20 s. — Tous les indépendants sont élus avec 200 voix de majorité. En voici la liste pour le Sénat et pour la Chambre:

Sénat : MM. Allard, De Marnix, Heremans, T'Kint-Orban, Terlinden, Tiberghien, Van der Burch, Van Overloop.

Chambre : MM. Bilaut, de Borchgrave, de Mérode, d'Oultremont, De Smedt, Parmentier, Simons, Slingeneyer, Somzée, Stroobant, Systermans, Casse, Jacmart, Mesens, Nerincx, Théodor.

Le parti du gouvernement gagne, à Bruxelles, huit sièges pour le Sénat, et deux pour la Chambre.

Parmi les candidats libéraux se trouvait M. Buls, député sortant, bourgmestre de Bruxelles.

SUCCÈS DES CATHOLIQUES A NIVELLES

(D'un correspondant particulier)

Nivelles, 4 h, — Victoire catholique.

Sénat. — M. de Robiano, cath., élu.

Chambre. — MM. de Burlet, Dumont, et Pastur, cath., élus.

Un dîner parlementaire chez le président de la Chambre

Paris, 19 juin. — M. et Mme Méline donneront, le mercredi 27 juin, un grand dîner parlementaire, auquel assisteront M. et Mme Carnot, les ministres et les membres des bureaux des deux Chambres.

Le dîner sera suivi d'une grande réception ouverte.

Le retour du ministre de la guerre à Paris

Paris, 19 juin. — M. de Freycinet, ministre de la guerre est rentré cette nuit, de son voyage dans l'Est et a repris, dès ce matin, à 9 heures, ses occupations au ministère de la guerre, où il a reçu les chefs de service.

Le ministre est enchanté, sur tous les points, de son voyage, dont il rapporte des indications très nettes et très précises.

La proclamation de Guillaume II et la presse allemande

Berlin, 19 juin. — Les journaux ont accueilli, d'une manière sympathique, la proclamation de Guillaume II ; cependant beaucoup constatent qu'il n'a pas touché aux questions politiques.

La *Gazette de Cologne* dit que Guillaume II abordera la question politique dans la déclaration qu'il fera à l'ouverture du Parlement, laquelle affirmera une politique pacifique.

Les funérailles du soldat victime de l'accident du carrousel à Marseille

Marseille, 19 juin. — Ce matin ont eu lieu les obsèques de l'artilleur, victime du malheureux accident du carrousel.

L'affluence était considérable. On remarquait le préfet, le maire, les membres du tribunal civil, les généraux Jappy, Colombe et Bricourt.

Le bruit de la mort de Stanley

Bruxelles, 19 juin. — On dément absolument que le Roi ait reçu la nouvelle de la mort de Stanley.

Les îles Alcatras. — Quatre nègres morts de faim

Paris, 19 juin. — Le *XIXe Siècle* avait rapporté que quatre nègres, commis à la garde de l'îlot d'Altraz, étaient morts de faim, faute de ravitaillement.

Une note officieuse dit à ce sujet que les îles Alcatraz commandent le Rio-Nunez. C'est en raison de cette position qu'il importe de nous en assurer la possession, que l'Allemagne n'eût pas été fâchée peut-être de nous les disputer.

Quatre nègres ont reçu la mission de garder ces îlots; ils ont accepté cette tâche avec joie; le gouverneur Genouille s'était chargé de leur ravitaillement. C'est à M. Genouille qu'incombait la responsabilité des faits rapportés. M. Genouille, d'ailleurs, a été destitué, depuis, pour manque d'ordre administratif. Il est malheureusement exact que les quatre nègres, après avoir été ravitaillés au début, cessèrent de l'être régulièrement.

M. Genouille a plusieurs fois été interrogé à ce sujet; il a déclaré avoir la preuve que les nègres s'étaient enfuis et n'occupaient plus l'île.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 19 juin 1888

Présidence de M. MÉLINE, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Le droit international

La Chambre prend en considération une proposition de M. Frédéric Passy tendant à l'amélioration du droit international.

L'invasion des sauterelles en Algérie

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500.000 francs pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux agriculteurs victimes de leurs ravages en Algérie.

La Chambre adopte ce projet par 362 voix contre 6.

Pour les victimes d'un cyclone dans l'Aude

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 50,000 francs pour venir en aide aux habitants de la Redorte et de Homps (Aude) victimes d'un cyclone.

Ce projet est adopté par 335 voix contre 3.

L'impôt direct des propriétés

La Chambre prend ensuite, en considération, une proposition de loi tendant à rétablir l'égalité devant l'impôt direct des propriété mobilières et immobilières.

Le travail des filles mineures et des femmes

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant les filles mineures et les femmes dans les établissements industriels.

M. Bourgeois. — Je demande, par amendement, la suppression des articles 18 à 21 relatifs aux attributions des inspecteurs divisionnaires et départementaux qui seront chargés d'assurer l'exécution de la loi ; ce serait une nouvelle sorte d'exercice établi chez les fabricants et les industriels.

Quant on a la préoccupation de supprimer l'exercice des débitants de boissons, il ne faut pas l'établir dans les magasins et usines, il ne faut pas supprimer le «rat de caves» pour établir le «rat d'atelier».

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 19 juin

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'Exposition de 1889

Le Sénat adopte, par 185 voix contre 55, un projet de loi ouvrant des crédits extraordinaires pour la participation des divers ministères à l'Exposition de 1889.

La loi militaire

L'ordre jour appelle la deuxième délibération du projet de loi organique militaire.

M. le général Robert. — J'ai l'honneur de proposer, au Sénat, d'adopter un contre-projet prescrivant que les jeunes gens recevront, à partir de 19 ans, l'instruction militaire dans les lycées, collèges, etc., que les dispensés seront classés, en cas de guerre, dans les services auxquels leurs aptitudes les disposeront, par exemple les ecclésiastiques dans les services hospitaliers.

La durée du service serait fixée à un maximum de cinq ans; les engagements conditionnels seraient fixés à quatre ans, avec faculté d'envoi en disponibilité au bout de la première année.

Je ne suis pas, en principe, hostile au projet de la commission ; je le trouve seulement insuffisamment étudié.

Mon contre-projet créerait un état de chose provisoire qui permettrait d'élaborer une loi définitive.

Les ventes de laines à Berlin

Berlin, 19 juin, 2 h.

La foire lainière de Berlin est très calme. Les prix sont plus bas.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux édition du *Journal de Roubaix*.